



RAPPORT D'ACTIVITE 2025

ASSOCIATION ALLIÉES POUR LA JUSTICE FAMILIALE (AJF)



PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

I- LES ACTIONS MENEES EN 2025

II- BILAN MORAL ET FINANCIER

III- CHIFFRES CLES 2025 : UNE ANNEE D'ENGAGEMENT ET DE PROXIMITE

IV- PERSPECTIVES 2026 : STRUCTURATION DE L'ASSOCIATION ET DEVELOPPEMENT DE NOUVELLES ACTIONS



PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

L'association **Alliées pour la Justice Familiale** créée en Août 2024 œuvre en faveur des personnes âgées, des personnes en situation de handicap ainsi que la sensibilisation contre les violences conjugales (protections des enfants , écoute et orientation...). Elle agit dans un esprit de solidarité, de bienveillance, de respect de la dignité humaine, d'inclusion et de justice sociale.

Ses actions reposent principalement sur l'engagement de ses bénévoles, qui accompagnent les personnes les plus vulnérables dans leur quotidien et favorisent le maintien du lien social.

I- LES ACTIONS MENEES EN 2025

I-1. Accompagnement des personnes âgées et des personnes en situation de handicap

Au cours de l'année 2025, l'association a développé un accompagnement de proximité destiné aux personnes âgées isolées et aux personnes en situation de handicap.

Les bénévoles ont assuré :

- L'accompagnement dans les actes de la vie quotidienne ;
- L'accompagnement lors des rendez-vous médicaux ;
- Une présence régulière afin de lutter contre l'isolement ;
- Des promenades et activités favorisant le maintien du lien social.

Ces interventions ont permis d'apporter un soutien concret aux bénéficiaires tout en renforçant leur autonomie et leur qualité de vie.

I-2. Actions de solidarité matérielle

L'association a également favorisé le réemploi de matériel destiné aux personnes vulnérables.

Parmi les actions réalisées :

- Un fauteuil roulant et un déambulateur reçu par une bénéficiaire a été transmis à une autre ;
- Du matériel de raccommodage en don a été donné afin de préparer la mise en place d'un futur atelier solidaire.

Ces initiatives illustrent l'engagement de l'association en faveur d'une économie solidaire et responsable.



I-3. Accompagnement des victimes de violences

L'association a poursuivi son engagement auprès des victimes de violences familiales et conjugales.

Les bénévoles ont assuré :

- Une écoute bienveillante ;
- Sensibilisation sur les réseaux sociaux.
- Un accompagnement lors des démarches administratives ;
- Une aide au dépôt de plainte lorsque cela était nécessaire ;
- L'orientation vers les structures spécialisées compétentes.

Ces actions visent à permettre aux victimes de retrouver leurs droits, leur sécurité et leur autonomie.

I-4. Développement des outils de communication

Durant l'année 2025, l'association a conçu et mis en ligne son site internet afin de mieux faire connaître ses missions, de faciliter les prises de contact avec les bénéficiaires et de valoriser les actions réalisées.

Une page TikTok ainsi qu'une page Facebook ont également été créées afin de développer la communication de l'association et de sensibiliser le public aux différentes thématiques liées à ses missions.

La mise en place d'autres plateformes de communication, notamment LinkedIn, est actuellement en cours.

Ces outils constituent un levier important pour développer la visibilité de l'association, renforcer sa présence sur le numérique et élargir son réseau de partenaires.

I-5. Développement des partenariats et relations institutionnelles

AJF a poursuivi son ouverture vers les acteurs institutionnels et associatifs du territoire afin de renforcer son réseau, mieux orienter les personnes accompagnées et développer des actions complémentaires.

Dans cette dynamique, l'association a engagé des démarches de rapprochement avec plusieurs structures locales et partenaires potentiels, notamment :

- **Le CCAS de Saint-Cyr-l'École et Villepreux** avec une prise de contact et une démarche de rencontre afin d'identifier les possibilités de collaboration autour de l'accompagnement des personnes fragilisées, notamment les seniors et les personnes en situation de handicap.
- **Autonomie 78 dans les Yvelines**, afin de mieux connaître les dispositifs existants et faciliter l'orientation des bénéficiaires vers les services adaptés.



L'inscription de AJF a été faite dans le site ma boussole aidant une plateforme dédiée à l'information et à l'orientation des proches aidants.

- **Les associations engagées dans la lutte contre l'isolement et la solidarité**, notamment avec une démarche de rapprochement auprès des **Petits Frères des Pauvres**, afin d'échanger sur les bonnes pratiques et envisager des collaborations.

L'association souhaite poursuivre cette dynamique en élargissant progressivement son réseau de partenaires institutionnels, associatifs et professionnels afin de renforcer son impact social sur le territoire.

- **Engagement dans la lutte contre les violences conjugales et la protection des familles**

Dans le cadre de son engagement auprès des personnes confrontées aux violences conjugales et aux violences intrafamiliales, AJF a engagé une démarche d'adhésion auprès du **Centre Hubertine Auclert**.

Cette démarche vise à renforcer les compétences de l'association, bénéficier de ressources spécialisées, développer son réseau d'acteurs engagés dans la prévention des violences et améliorer l'accompagnement proposé aux personnes concernées.

AJF souhaite ainsi inscrire son action dans une démarche de professionnalisation, de coopération et de complémentarité avec les dispositifs existants.

I-6 Organisation d'évènement

En collaboration avec d'autres associations, Alliées pour la Justice Familiale (AJF) a participé à l'organisation, le 8 mars 2025 à Fontenay le Fleury, d'une journée dédiée à la reconstruction après une situation de violences.

Cette journée a notamment été marquée par :

- Une table ronde sur la reconstruction après les violences et le chemin vers la résilience ;
- Un atelier destiné aux enfants autour du bien-être et de l'expression des émotions ;
- Des échanges et témoignages de femmes exerçant dans des secteurs techniques, notamment dans les domaines informatiques et pompier ;
- Des témoignages et échanges d'expériences visant à encourager les femmes à dépasser les situations difficiles et à reprendre confiance en elles ;
- Ainsi que diverses activités de sensibilisation et de partage.

II- BILAN MORAL ET FINANCIER



L'exercice 2025 fait apparaître une gestion saine et rigoureuse.

- Produits : **1 442,06 €**
- Charges : **1 342,73 €**
- Résultat excédentaire : **99,33 €**
- Les ressources de l'association proviennent principalement des cotisations, des dons et du remboursement des dépenses engagées par les bénévoles dans le cadre des actions d'accompagnement.
- Les dépenses concernent essentiellement les actions de terrain, les frais de déplacement, les achats destinés aux bénéficiaires, le remboursement de carburant des bénévoles et le fonctionnement de l'association ainsi que les formations.
- L'association ne présente aucune dette. L'excédent est affecté aux réserves afin de soutenir le développement des projets futurs.

Ajf – Balance générale

Exercice : Exercice 2025 du 01/01/2025 — au 31/12/2025
Document généré le 07/08/2026

Numéro	Compte	Total des débits	Total des crédits	Solde
10	Fonds propres et réserves	0,00	20,62	20,62
1068	Réserves pour projet de l'entité	0,00	20,00	20,00
120	Résultat de l'exercice - excédent	20,00	20,00	0,00
5112	Chèques à encaisser	50,00	50,00	0,00
512A	Compte bancaire BNP	671,26	671,26	0,00
512B	Caisse espèces	428,00	423,13	4,87
512E	Crédit mutuelle	568,05	502,97	65,08
580	Virements internes	70,00	0,00	70,00
604A	Formation Benevoles	100,00	0,00	100,00
615D	Services informatiques / hébergement web	109,75	0,00	109,75
616	Primes d'assurance	110,38	0,00	110,38
623	Publicité, publications, relations publiques	150,00	0,00	150,00
625E	Remboursement carburant bénévole	89,00	0,00	89,00
625F	Frais carburant	80,51	0,00	80,51
627	Services bancaires et assimilés	144,25	0,00	144,25
658C	Cadeaux aux bénéficiaires	84,71	0,00	84,71
658D	Courses aux bénéficiaires	463,79	0,00	463,79
658E	Matériels jeu bénéficiaire	10,34	0,00	10,34
707B	Remb courses des bénéficiaires	0,00	482,91	482,91
754	Ressources liées à la générosité du public	0,00	50,00	50,00
754J	Don reçu pour fonctionnement ASSO.	0,00	871,50	871,50
756	Cotisations	0,00	30,00	30,00
7780	Manifestations diverses	0,00	7,65	7,65
	Total	3 150,04	3 150,04	

Toutes les écritures sont libellées en €. Les lignes grisées correspondent aux comptes soldés.

**Ajf — Compte de résultat**

Exercice : Exercice 2025 du 01/01/2025 — au 31/12/2025

Document généré le 07/08/2026

Charges

604A	Formation Benevoles	100,00
615D	Services informatiques / hébergement web	109,75
616	Primes d'assurance	110,38
623	Publicité, publications, relations publiques	150,00
625E	Remboursement carburant bénévole	89,00
625F	Frais carburant	80,51
627	Services bancaires et assimilés	144,25
658C	Cadeaux aux bénéficiaires	84,71
658D	Courses aux bénéficiaires	463,79
658E	Matériels jeu bénéficiaire	10,34

Total charges	1 342,73
----------------------	-----------------

Produits

707B	Remb courses des bénéficiaires	482,91
754	Ressources liées à la générosité du public	50,00
754J	Don reçu pour fonctionnement ASSO.	871,50
756	Cotisations	30,00
7780	Manifestations diverses	7,65

Total produits	1 442,06
Résultat de l'exercice (excédent)	99,33

Toutes les écritures sont libellées en €.

Ajf — Bilan

Exercice : Exercice 2025 du 01/01/2025 — au 31/12/2025

Document généré le 07/08/2026

Actif

512B	Caisse espèces	4,87
512E	Crédit mutuelle	65,08
580	Virements internes	70,00

Total actif	139,95
--------------------	---------------

Passif

10	Fonds propres et réserves	20,62
1068	Réserves pour projet de l'entité	20,00
	Résultat de l'exercice (excédent)	99,33

Total passif	139,95
---------------------	---------------

Toutes les écritures sont libellées en €.

III- CHIFFRES CLES 2025 : UNE ANNEE D'ENGAGEMENT ET DE PROXIMITE**Nos forces vives**

En 2025, l'association AJF a pu compter sur l'engagement de :

- **19 bénévoles mobilisés** dans différentes missions d'accompagnement, de soutien et de développement des actions de l'association.
- **15 bénéficiaires accompagnés**, selon leurs besoins et leur situation personnelle.

L'engagement de chaque bénévole contribue à renforcer les actions de proximité menées par l'association et à maintenir un accompagnement humain, bienveillant et adapté aux personnes



accompagnées.

Des moments de lien social et de convivialité

Afin de rompre l'isolement et de favoriser le maintien du lien social, AJF a organisé 8 anniversaires surprises au bénéfice de certaines personnes accompagnées.

Ces moments conviviaux ont permis d'apporter de la joie, de créer du lien et de valoriser les personnes accompagnées.

Toutefois, l'association respecte les choix et les préférences de chacun : certaines personnes ne souhaitent pas célébrer leur anniversaire, ni prendre des photos ou préfèrent rester discrètes sur ces événements. Les actions sont donc toujours proposées dans une démarche de respect, d'écoute et d'adaptation aux envies des bénéficiaires.

Accompagnement des personnes confrontées aux violences familiales

Dans le cadre de sa mission de protection et de soutien aux familles, AJF a également accompagné en 2025 des personnes confrontées à des situations de violences conjugales et familiales.

Cet accompagnement s'inscrit dans une démarche d'écoute, d'orientation et de soutien, en tenant compte de la confidentialité, de la sécurité des personnes et de leurs besoins spécifiques.

L'association poursuit son engagement pour favoriser l'accès aux ressources adaptées et contribuer à la reconstruction des personnes accompagnées.

IV- PERSPECTIVES 2026 : STRUCTURATION DE L'ASSOCIATION ET DEVELOPPEMENT DE NOUVELLES ACTIONS

Afin de poursuivre son développement et de mieux répondre aux besoins des personnes accompagnées, l'association AJF prévoit de renforcer son organisation interne en mettant en place **deux pôles d'intervention**, avec la nomination de responsables de pôle :

Pôle Handicap et Seniors

Ce pôle aura pour objectif de renforcer l'accompagnement des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, notamment dans la lutte contre l'isolement, le maintien du lien social et l'aide dans les démarches du quotidien.

Dans ce cadre, AJF souhaite également accompagner ses bénéficiaires dans la vérification de leurs droits et de leur situation administrative, afin de les orienter vers les dispositifs et aides auxquels ils peuvent prétendre.

Pôle Protection de l'enfance et lutte contre les violences conjugales

Ce pôle aura pour vocation de développer les actions de sensibilisation, d'écoute, d'orientation et d'accompagnement des familles confrontées aux difficultés liées aux violences conjugales et aux situations pouvant affecter la protection et le bien-être des enfants.



- **Faciliter les déplacements des bénévoles**

Dans le cadre du développement des interventions à domicile, AJF prévoit également d'engager des démarches auprès de la Police municipale afin d'étudier les possibilités d'accompagnement concernant le stationnement des bénévoles lors de leurs missions.

L'objectif est de rechercher une solution permettant de réduire les frais liés au stationnement (par exemple, un dispositif de stationnement gratuit ou adapté pour les interventions associatives) et de faciliter la mobilisation des bénévoles sur le terrain.

Ces projets s'inscrivent dans la volonté d'AJF de structurer durablement son fonctionnement, d'améliorer la qualité de son accompagnement et de renforcer son impact social auprès des bénéficiaires.

- **Mise en place d'un service de raccommodage solidaire gratuit pour les personnes âgées et les personnes en situation de handicap**

Dans le cadre de ses perspectives de développement, AJF souhaite mettre en place un service de raccommodage solidaire gratuit afin de répondre aux besoins des personnes âgées et des personnes en situation de handicap rencontrant des difficultés pour entretenir ou réparer leurs vêtements.

Cette action vise à favoriser le maintien de l'autonomie, à lutter contre l'isolement social et à permettre aux bénéficiaires de conserver une meilleure qualité de vie tout en réduisant les dépenses liées au renouvellement des vêtements. Au-delà de l'aspect pratique, ce projet représente également un espace de lien social et de solidarité intergénérationnelle, en valorisant les compétences des bénévoles et en créant des moments d'échange et de convivialité.

- **Recrutement et mobilisation des bénévoles**

L'association AJF a renforcé son équipe de bénévoles grâce à la plateforme JeVeuxAider.gouv.fr, qui a constitué un outil essentiel de mise en relation entre l'association et des personnes souhaitant s'engager dans des actions solidaires.

Cette plateforme nous a permis de recruter près de 98 % des bénévoles engagés au sein de l'association, en fonction des missions proposées et des besoins identifiés sur le terrain.

Dans le cadre de nos actions d'accompagnement, notamment celles réalisées au domicile des bénéficiaires, nous accordons une importance particulière à la sélection des bénévoles afin de garantir un accompagnement sécurisé et de qualité.

Les personnes souhaitant rejoindre l'association sont invitées à présenter :

- Leurs motivations et leurs disponibilités ;
- Leur intérêt pour les missions proposées ;
- Les éléments administratifs nécessaires à leur engagement associatif ;
- Un casier judiciaire compatible avec les missions confiées lorsque celles-ci impliquent une



intervention auprès de publics vulnérables.

Cette démarche permet à AJF de s'assurer que chaque bénévole partage les valeurs de l'association et respecte les principes de bienveillance, de confidentialité et de respect des personnes accompagnées.

Grâce à cet engagement bénévole, l'association a pu développer ses actions de proximité et renforcer son accompagnement auprès des personnes âgées, des personnes en situation de handicap et des familles accompagnées.

IV-1. Demandes de subventions et besoins de financement pour 2026

N'ayant bénéficié d'aucune subvention à ce jour, et afin de poursuivre le développement de ses actions et de renforcer son accompagnement auprès des bénéficiaires, AJF a engagé des démarches de recherche de financements auprès de différents partenaires.

Les besoins identifiés concernent notamment :

- **Demande de subvention auprès de la Mairie de Saint-Cyr-l'École : 2 500 €**

Cette demande se répartit comme suit :

1 000 € pour les actions de lutte contre l'isolement, ainsi que pour l'acquisition du matériel nécessaire aux ateliers de raccommodage solidaire des vêtements ;

1 500 € pour la mise en œuvre d'actions de sensibilisation sur les violences conjugales et intrafamiliales dans l'espace public, comprenant notamment l'achat de supports et matériels de sensibilisation, ainsi que l'organisation d'événements à l'occasion de journées de mobilisation telles que le 8 mars – Journée internationale des droits des femmes et la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes.

- **Demande de subvention auprès du Département des Yvelines pour la formation des bénévoles : 1 000 €**

Cette aide permettra de financer :

Des formations aux gestes de premiers secours pour les bénévoles ;

Des formations liées à la prévention des violences, Sensibilisation et prévention des violences faites aux femmes et aux enfants, l'écoute, accueil et orientation des personnes victimes de violences, Comprendre les violences et accompagner les victimes dans leur parcours

L'objectif est de renforcer les compétences des bénévoles afin de garantir un accompagnement plus sécurisé et de meilleure qualité.

- **Demande de subvention auprès de la Région Île-de-France : 10 000 €**

Cette demande concerne le financement à hauteur de 50 % de l'acquisition d'un véhicule



électrique associatif, dont le coût total est estimé à **20 000 €**. Ce véhicule permettra de faciliter les déplacements liés aux missions d'accompagnement des bénéficiaires et au développement des actions de proximité de l'association. Les 50 % restants, soit **10 000 €**, seront financés par des dons et des contributions de partenaires.

- Accompagnement aux courses ;
- Déplacements médicaux ;
- Sorties et maintien du lien social (cinéma, activités culturelles ou de loisirs) ;
- Autres déplacements nécessaires au soutien des bénéficiaires.

- **Demande de subvention auprès de la Région Île-de-France : 3 840 €**

Cette demande vise l'acquisition de matériel pour développer l'activité de raccommodage solidaire, notamment :

- L'achat de trois machines à coudre ;
- L'acquisition des fournitures et équipements nécessaires aux travaux de couture et de réparation des vêtements réalisés par les bénévoles.

Ces financements permettront à AJF de consolider ses actions, de professionnaliser l'engagement bénévole et de développer des services de proximité répondant aux besoins des personnes accompagnées.

IV-2. Organisation d'évènement en 2026

En 2026, **Alliées pour la Justice Familiale (AJF)** prévoit et organise plusieurs événements de sensibilisation et de mobilisation autour de l'égalité, du bien-être des enfants et de la lutte contre les violences faites aux femmes.

- **8 mars 2026 – Journée internationale des droits des femmes** : organisation d'une journée réunissant des **professionnels et des intervenants spécialisés**, ainsi que des **ateliers destinés aux enfants**, autour de l'égalité, du bien-être en mettant en valeur les femmes.
- **25 novembre 2026 – Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes** : organisation d'une journée dédiée à la **sensibilisation et à la lutte contre les violences faites aux femmes**, avec des professionnels, des temps d'échange, de sensibilisation et des actions visant à mieux informer et accompagner les victimes.



IV-3. Conditions d'adhésion

Toute personne souhaitant rejoindre l'association peut adhérer avec une cotisation annuelle d'un **montant minimum de 1 euro**. Chaque adhérent peut, s'il le souhaite, contribuer au-delà de ce montant afin de soutenir davantage les actions et les projets d'AJF.

Cette adhésion permet de participer à la vie associative et de contribuer au développement des initiatives portées par l'association, conformément à ses valeurs et à ses objectifs.

L'année 2025 marque une étape importante dans le développement de l'association **Alliées pour la Justice Familiale**.

Grâce à l'engagement de ses bénévoles, au soutien de ses adhérents et à la confiance de ses partenaires, l'association a pu accompagner de nombreuses personnes vulnérables et développer des actions concrètes en faveur de la solidarité, de l'inclusion et de la justice familiale.

L'association poursuivra en 2026 son action avec la volonté de renforcer son impact social, d'étendre ses partenariats et de répondre toujours davantage aux besoins des personnes accompagnées.

Fait à Saint-Cyr-l'École, le 01 juillet 2026

La Présidente

Mme Gaëlle Nelly NDJINTO,